

J'ajouterais simplement que la question est actuellement à l'étude par suite d'une résolution de la Chambre. J'espère que le comité présentera bientôt à la Chambre un rapport provisoire portant d'abord sur le prix des aliments. Le comité sera peut-être en mesure d'établir si quelqu'un, entre le producteur et le consommateur, réalise des bénéfices déraisonnables et, s'il arrive à cette conclusion, j'espère qu'il fera des recommandations que le gouvernement acceptera. Nous ne devons pas influer sur la relation directe qui existe entre l'effort et la récompense, mais nous devons reconnaître le monopole qui s'est créé au Canada dans la distribution des aliments. Comme le député de Nanaimo-Cowichan-Les îles (M. Cameron) le sait très bien, tous les partis à la Chambre reconnaissent la nécessité de prendre des mesures politiques contre les monopoles économiques. Cela ne va nullement à l'encontre du principe que j'ai formulé au sujet de la relation devant exister entre l'effort et la récompense.

● (8.50 p.m.)

Pour conclure, d'après moi nous perdons notre temps en discutant d'une question qui a déjà été déferée au comité pour étude. Plusieurs mesures législatives importantes sont inscrites au *Feuilleton* et à mon sens le gouvernement a tort de donner la priorité à celle-ci. Passer deux jours à discuter d'une question au sujet de laquelle il n'y a pas de désaccord quant à la définition littérale des mots, et au sujet de laquelle on ne peut arriver à aucune conclusion par suite du débat, me semble une perte de temps. J'espère que le Nouveau parti démocratique consacrera quelque temps à lire les témoignages fournis au comité sur cette question et qu'il aura conscience du fait que la Chambre s'est déjà occupée de la question de son mieux, c'est-à-dire en la déferant à un comité mixte des deux Chambres.

Le député de Nanaimo-Cowichan-Les îles pourrait peut-être répondre à une question, car j'ai remarqué qu'il a essayé d'obtenir la parole juste avant moi. Comment se fait-il que l'affaire de la société de finance *Prudential* n'était pas tellement importante à cinq heures, alors qu'à deux heures et demie de l'après-midi elle était assez importante pour qu'on mette de côté toutes les autres affaires de l'État? Je ne comprends pas un tel raisonnement, à moins que le parti du député n'ait voulu tirer quelque avantage politique des

platitudes que comportait l'amendement. Il savait peut-être très bien qu'elle serait rejetée parce que contraire à l'article 26 du Règlement. C'est ce qu'on appelle faire flèche de tout bois.

Je suis heureux de dire que la Chambre—y compris tous les partis représentés ici—a déjà traité cette question. Il est donc temps que le Nouveau parti démocratique se rende compte des faits.

M. Schreyer: Puis-je poser une question au député de Medicine-Hat? Il nous reproche, sous prétexte qu'un comité est en train d'étudier la chose, de mentionner la hausse du coût de la vie. J'aimerais lui demander si, d'après lui, il s'agit de platitudes lorsqu'on relève le problème des personnes à revenu fixe et des agriculteurs à la hausse du coût de la vie?

M. Olson: Le mot «platitude», dans le contexte où je l'ai employé—and je pense que le dictionnaire le prouvera—signifie une chose répétée à satiété. Tout le monde est sincèrement préoccupé de ce problème, mais la Chambre a déjà pris des mesures concrètes pour aller à la racine du problème et pour recommander des solutions. Présenter une telle motion, après l'initiative qui a été prise, correspond au sens littéral du mot «platitude».

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je voudrais commenter les propos du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) lorsqu'il a présenté son amendement cet après-midi. Comme l'amendement le stipule, il a sévèrement critiqué le gouvernement «de n'avoir pas présenté des programmes destinés à produire une distribution équitable de la productivité et du revenu national croissants». En outre, il a blâmé le gouvernement de ne pas réussir à maintenir des prix stables, et il a ajouté que les prix échappent à tout contrôle au Canada.

Je conteste les déclarations du chef du NPD et me reporter à un tableau déposé au comité mixte du crédit au consommateur, comité dont le député de Medecine-Hat a parlé. Le tableau se trouve à la page 556 du rapport du comité; on y voit que de 1958 à mai 1966 le Canada a été au deuxième rang pour les prix les plus stables. Au cours de ces années, l'indice des prix à la consommation ne s'est élevé que de 15 p. 100, tandis que les États-Unis étaient les mieux placés avec une augmentation de 12 p. 100 seulement. Cependant, le tableau indique que l'indice des prix à la